

Au fil des vallons

Septembre 2020 - n°29



SAISON CULTURELLE *itinérante*



23 juillet • Les enfants de l'accueil de loisirs ont assisté à un spectacle de cirque.



30 juin • L'équipe du multi-accueil "Les Cabrioles" a organisé une fête pour les enfants à l'espace Paul GUIMARD.

22 juillet • Les jeunes de l'animation jeunesse se sont rendus au plan d'eau de Vritz à vélo et ont dormi à la belle étoile.



15 juillet • Des robots de tonte ont été installés sur les terrains du stade de football de Saint-Mars-la-Jaille.



29 juillet • Les enfants, les assistants maternels et les parents ont visité la ferme de Galli à Freigné lors d'une sortie organisée par le RAM.

p. 2 **RETOUR** *en images*

p. 3 **L'ACTU** *municipale*

p. 9 **L'ACTU** *intercommunale*

p. 10 **INFORMATIONS**
coronavirus

p. 11 **VIE** *associative*

p. 16 **AGENDA**

DÉPÔT DES ARTICLES POUR LE BULLETIN D'OCTOBRE

Date limite : 10 septembre

Transmission des articles à l'accueil des mairies déléguées ou par mail à communication@vallonsdelerdre.fr ou associations@vallonsdelerdre.fr

La commission ne garantit pas la diffusion des articles transmis après la date limite.

CONTACTER LA MAIRIE

📍 18 avenue Charles-Henri de Cossé Brissac
BP 17 - Saint-Mars-la-Jaille
44540 Vallons-de-l'Erdre

✉ contact@vallonsdelerdre.fr

📞 02.85.29.33.00 (appel non surtaxé)
• du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30
• le samedi : 9h-12h

@ www.vallonsdelerdre.fr

f @CommunedevallonsdelErdre

Bulletin municipal d'information

Tirage : 3 150 exemplaires
Imprimerie PLANCHENAULT
Dépôt légal : septembre 2020
Mairie : 02.85.29.33.00
Courriel : communication@vallonsdelerdre.fr
Directeur de la publication : Jean-Yves PLOTEAU
Conception : service communication
Commission Vie Locale : Gaëlle TERRIEN, Mickaël VALLÉE, Olivier BÉZIE, Catherine HAMON, Magali PETITRENAUD, Thierry VANDAELE, Laëtitia NYS, Franck COUTY, Thierry MARQUIS, Nicolas LEDUC, Frank GUILLAUMEUX, Dominique RIOU, Marie-Danielle RICHARD, Stéphane TRÉBOUVIL

Bulletin téléchargeable sur le site internet
<http://www.vallonsdelerdre.fr>

▶ ÉDITO

Chères Vallonnaises, chers Vallonnais,

Septembre rime avec rentrée, une rentrée qui s'annonce différente de celles que nous avons connues précédemment. Afin de garantir la sécurité des enfants et des enseignants, la commune met tout en oeuvre pour respecter et faire respecter les mesures sanitaires. Il nous faut encore et toujours rester prudents et continuer à appliquer scrupuleusement les gestes barrières et les recommandations de l'État.

Les associations reprennent du service après presque 6 mois de suspension. Bien que la commune ait décidé d'annuler le Forum des Associations, celles-ci comptent sur votre soutien et espèrent vous voir nombreux reprendre ou commencer une activité sportive, culturelle ou ludique à leurs côtés.

Septembre, c'est également l'ouverture de la saison culturelle. Cette saison se veut "itinérante" et accessible au plus grand nombre d'entre vous avec des spectacles qui se dérouleront dans différents lieux et non plus seulement à l'espace Paul GUIMARD. Ainsi, nous vous attendons pour un 1^{er} rendez-vous à Bonnœuvre le dimanche 6 septembre avec le concert gratuit du groupe LAGON.

Vous pouvez réserver dès à présent vos places pour l'ensemble des spectacles de la saison. Et nouveauté cette année, il est désormais possible d'acheter vos billets directement en ligne sur www.billetweb.fr/pro/vallonsdelerdre. Nous espérons que vous serez nombreux à découvrir ces spectacles de tout genre qui plairont aux grands comme aux plus petits.

Très bonne rentrée à tous,

Bien cordialement,

Jean-Yves PLOTEAU,
Maire



ÉTAT-CIVIL

► Bienvenue à...



AURAY Maëlia..... 25 juin
Freigné

ESNAULT Paul..... 25 juin
Freigné

TRIPON Abbygaëlle..... 2 juillet
Saint-Sulpice-des-Landes

PELÉ Charlie..... 6 juillet
Freigné

DEROUET Alban..... 10 juillet
Freigné

ROUX Jade..... 12 juillet
Freigné

GUÉRIN Nathan..... 18 juillet
Saint-Mars-la-Jaille

MERCIER Malo..... 1^{er} août
Bonnœuvre

TROUSSIER Anaïs..... 11 août
Maumusson

► Ils nous ont quittés...



LETORT Jean..... 18 juin
95 ans | Vritz

COTTIER Pierre..... 4 juin
91 ans | Saint-Mars-la-Jaille

CADOT veuve POUTIER Éliane..... 25 juin
87 ans | Saint-Mars-la-Jaille

GERNIGON épouse COUÉ Marie-Thérèse..... 13 juillet
76 ans | Vritz

JAOUEN veuve LÉPINE Renée..... 22 juillet
99 ans | Saint-Mars-la-Jaille

LAGARDE Évelyne..... 29 juillet
70 ans | Saint-Mars-la-Jaille

LEGOUT Eugène..... 5 août
90 ans | Maumusson

LEPRETTRE épouse DUTERTRE Marcelle..... 8 août
98 ans | Bonnœuvre

COMPTE-RENDU

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

► Acquisition de 2 fourgons

(Délibération n°116/2020)

Conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, la commune a décidé de passer un marché pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type fourgon et d'un camion polybenne 3,5 tonnes afin de répondre aux besoins de l'équipe espaces verts de la commune. Le montant estimé pour ce marché est de 70 200 €. Ce marché prévoit également la reprise d'un Renault Kangoo mis en circulation en 2004 et d'un camion polybenne mis en circulation en 2004.

► Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2019/2020

(Délibération n°117/2020)

Afin de demander le remboursement des frais de fonctionnement pour les enfants domiciliés dans les communes extérieures ne disposant pas d'école publique et qui sont inscrits au groupe scolaire Jules FERRY ou à l'école du Dauphin, le conseil municipal a fixé pour l'année scolaire 2019/2020, la participation à verser, par les communes extérieures par enfant accueilli au groupe scolaire Jules FERRY et à l'école du Dauphin, à 1 285,18 € par élève en maternelle et à 497,08 € par élève en élémentaire.

► Subventions 2020 pour les associations à caractère périscolaire

(Délibération n°120/2020)

Sur avis de la commission communale enfance / jeunesse / parentalité, le conseil municipal a fixé le montant des subventions attribuées aux associations Familles Rurales de Freigné et La Musse aux Mômes de Maumusson pour l'année 2020 comme suit :

- Familles Rurales de Freigné : 44 520 €
- La Musse aux Mômes de Maumusson : 21 550 €

► Subvention à l'OGEC Sainte Thérèse-Saint Fernand, gestionnaire du service de restauration scolaire

(Délibération n°121/2020)

Sur avis de la commission communale enfance / jeunesse / parentalité, le conseil municipal a fixé le montant de la subvention attribuée à l'OGEC de l'école Sainte Thérèse-Saint Fernand de Saint-Mars-la-Jaille à 1 367,91 €*.

**Montant correspondant au déficit par repas servi multiplié par le nombre de repas pris par les enfants scolarisés dans cette école et domiciliés sur la commune*

► Collège Louis PASTEUR - participation à la rentrée scolaire des collégiens pour l'année 2020/2021

(Délibération n°123/2020)

Le conseil municipal a décidé de reconduire la participation à la rentrée scolaire aux collégiens domiciliés sur la commune et scolarisés au collège Louis PASTEUR pour l'année scolaire 2020/2021. Le montant de cette participation s'élève à 30 € par collégien concerné. Les familles n'ont pas de démarche à effectuer ; la commune prendre contact avec elles.

► Programmation culturelle - report sur la saison 2020/2021 de 3 spectacles annulés sur la saison 2019/2020

(Délibération n°124/2020)

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a entraîné l'annulation des spectacles tout public "Allez les filles !" et "Les madeleines de poupe" ainsi que du spectacle "Mon frère ma princesse" accueilli dans le cadre scolaire.

Le conseil municipal a décidé de reporter ces 3 spectacles sur la saison culturelle 2020/2021.

► Saison culturelle 2020/2021 - programmation - tarifs

(Délibération n°125/2020)

Le conseil municipal a fixé les tarifs des spectacles de la saison culturelle. Ils sont consultables

sur le compte-rendu du conseil municipal et sur les supports de communication de la saison culturelle.

Nouveauté : un tarif découverte à 4 € est proposé :

- aux élèves de 4^e du collège Louis PASTEUR dans le cadre de la programmation tout public du spectacle "Les oiseaux ne se retournent pas",
- aux élèves des écoles de danse et de musique partenaires des 2 pôles Musique et Danse Vallons-de-l'Erdre et Ancenis-Saint-Géréon, soit ARTEM Danse, Tendanse&Cie, le groupe danse de l'association sportive du collège Louis PASTEUR, Poly-sons, Rythm'jazz danse et Arpège (Ancenis-Saint-Géréon) ; ce tarif s'appliquera pour les spectacles "CHOPIN/BEETHOVEN" et "Les oiseaux ne se retournent pas"

► **Saison culturelle 2020/2021 - mise en place d'une billetterie en ligne (billetweb)**
(Délibération n°132/2020)

Afin de moderniser le système de réservation proposé aux spectateurs, le conseil municipal a décidé de confier la vente de billets électroniques à Billetweb.

Ce service offre de multiples avantages. Tout d'abord, il apporte une solution "sur-mesure" adaptée aux besoins liés à la programmation culturelle. L'intégration du module de vente sur le site internet et la page Facebook de la commune permet une meilleure visibilité et une meilleure communication des spectacles. Le suivi administratif et comptable est facilité et les données enregistrées peuvent être utilisées à des fins statistiques.

► **Festival "Ce soir, je sors mes parents" - partenariat avec la COMPA - mise à disposition de personnel**
(Délibération n°133/2020)

Le festival "Ce soir, je sors mes parents" organisé par la COMPA a pour objectif de proposer des spectacles jeune public sur une partie du territoire.

L'édition 2020 se déroulera les 16, 17 et 18 octobre 2020 sur la commune de Loireauxence.

La mise en place de ce festival nécessite les compétences des programmateurs des communes de Loireauxence, Vallons-de-l'Erdre, Ancenis-Saint-Géréon, Ligné et Le Cellier.

Le conseil municipal a accepté de signer une convention de mise à disposition de la programmatrice du service culturel. En contrepartie, la COMPA s'engage à verser la somme de 1 600 € à la commune.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

► **Des permanences de conseil gratuites dispensées par un avocat**
(Délibération n°137/2020)

Maître CHOUNI, avocat exerçant à Ancenis-Saint-Géréon, assurera des permanences de conseil gratuites à l'espace des Quatre Saisons à compter du 1^{er} septembre 2020. Ces conseils porteront sur différents sujets (droit de la famille, droit commercial, droit pénal, droit des contrats, ...).

► **Lotissements communaux - modification de la politique tarifaire**
(Délibération n°151/2020)

La commune de Vallons-de-l'Erdre compte actuellement 4 lotissements communaux en cours de commercialisation. Le conseil municipal a décidé de réviser les tarifs des lots et de mettre en place une double tarification avec l'instauration de tarifs pour les primo-accédents.

Retrouvez les tarifs en page 7 de ce bulletin.

► **Cimetière communaux - concession avec caveau - tarifs**
(Délibération n°154/2020)

Le conseil municipal a décidé de mettre en place des tarifs de concession funéraire avec caveau 2 places. Les tarifs de ces concessions ont été fixés à 1 320 € pour 15 ans et 1 430 € pour 30 ans. Les tarifs des emplacements nus seront appliqués lors du renouvellement d'un emplacement avec caveau fourni, soit 120 € pour 15 ans et 230 € pour 30 ans.

ÉTAT-CIVIL

► **Ils se sont dit oui...**



CAHOREAU Catherine
et POTIRON Olivier 11 juillet
Freigné

CHICOT Ophélie
et BOURGEAIS Gaëtan 18 juillet
Vritz

GRIMAUT Clémence
et FRÉMY Antonin 18 juillet
Freigné

DEGRAEVE Manon
et PONTE Sébastien 18 juillet
Saint-Mars-la-Jaille

DISSE Cécilie
et OLIVE Sylvain 8 août
Saint-Sulpice-des-Landes



Prochain conseil municipal :

MARDI 15 SEPTEMBRE à 19h
Espace Paul GUIMARD
Saint-Mars-la-Jaille

► Les comptes-rendus complets des conseils municipaux sont consultables et téléchargeables sur le site internet de Vallons-de-l'Erdre ; ils sont disponibles dans chacune des mairies déléguées.

GESTION DES DÉCHETS

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS PERTURBÉE

► Cette modification concerne les riverains de la rue du Château et du boulevard de la Ferronnays de la commune déléguée de Saint-Mars-la-Jaille.

En raison des travaux du rond-point du Château, les bacs d'ordures ménagères et les sacs jaunes devront être déposés selon les points de regroupements définis. Les riverains concernés seront informés individuellement des points de collecte. Cette disposition est applicable jusqu'à la fin des travaux.

VIE ÉCONOMIQUE

UN DÉPOT DE PAIN À LA BRASSERIE CAFÉ DES SPORTS DE SAINT-MARS-LA-JAILLE

► Le café des sports vendra du pain tous les mercredis.

À partir du 2 septembre, tous les mercredis, vous pourrez acheter votre pain au Café des Sports à Saint-Mars-la-Jaille.

Il est préférable de réserver à l'avance au 06.81.39.44.01.

► Ouvert de 9h à 20h



TRAVAUX

LES TRAVAUX DU ROND-POINT DU CHÂTEAU ONT REPRIS

► Le projet d'aménager et de sécuriser le rond-point du Château a été initié par la commune historique de Saint-Mars-la-Jaille puis poursuivi par la commune nouvelle de Vallons-de-l'Erdre.

Les travaux ont débuté le 24 août pour une durée de 2 mois minimum. Ils se décomposent en 2 phases : les travaux d'assainissement et l'aménagement du giratoire (voiries et espaces verts). Une circulation alternée sera assurée pendant toute la durée des travaux, excepté en fin de chantier, lors de la réalisation des enrobés qui durera une semaine environ ; une déviation sera alors mise en place.

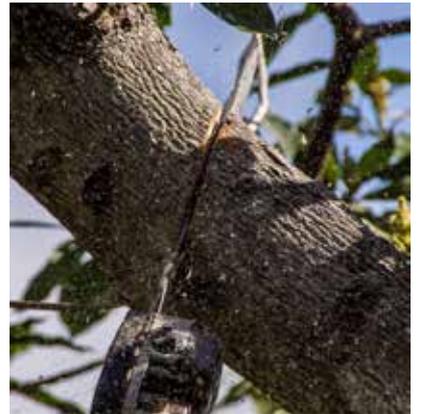
ÉLAGAGE

SÉCURISATION ET ÉLAGAGE AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES

► L'élagage des arbres à proximité des lignes électriques est une action indispensable. L'absence d'entretien peut en effet occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

Les occupants d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres ont la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public. Ils peuvent décider de confier leur élagage à une entreprise spécialisée ou l'effectuer eux-mêmes après avoir réalisé une DT-DICT (Déclaration de Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux). Cela leur permet de déclarer leurs travaux et de les réaliser en toute sécurité.

► Pour déclarer ses travaux en un clic : <http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>



VOIRIE

LES DATES DE BALAYAGE DES RUES

► La balayeuse passera dans les centres-bourgs et les lotissements de la commune les 17 et 18 septembre.

L'entreprise interviendra sur ces 2 jours dans toutes les communes déléguées dans l'ordre suivant :

1 - Maumusson ; 2 - Saint-Mars-la-Jaille ; 3 - Bonneau ; 4 - Saint-Sulpice-des-Landes ; 5 - Freigné ; 6 - Vritz.

Cette prestation permet d'améliorer la propreté des rues, donc le cadre de vie sur la commune de Vallons-de-l'Erdre.

Pensez à déplacer votre véhicule



TERRAINS À VENDRE

LES TARIFS DES TERRAINS DES LOTISSEMENTS REVUS À LA BAISSE

► **Les prix de vente des terrains ont baissé et des tarifs préférentiels pour les primo-accédants* ont été mis en place.**

La commune compte actuellement 4 lotissements communaux en cours de commercialisation :

- Les Conillets (Freigné),
- Le Champ du Puits (Saint-Mars-la-Jaille),
- Les Perrières (Saint-Sulpice-des-Landes),
- Les Lilas (Vritz).

La 1^{re} tranche du lotissement communal rue des Jardins à Bonnœuvre qui comprend 3 lots va être commercialisée prochainement.

Prix des terrains au m²

Lotissements communaux	Nombre de lots restant à la vente	Plein-tarif (TTC)	Tarif primo-accédants (TTC)
Lotissement communal rue des Jardins	3	25 €	10 €
Lotissement communal Les Conillets	15	25 €	10 €
Lotissement communal Le Champ du Puits	14	50 €	25 €
Lotissement communal Les Perrières	6	25 €	10 €
Lotissement communal Les Lilas	5	25 €	10 €

*Une personne, ou un couple, est considérée comme étant primo-accédant s'il n'a pas été propriétaire d'une résidence principale durant les 2 dernières années.

► Renseignements : mairie de Vallons-de-l'Erdre au 02.85.29.33.00

LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Le Champ du Puits rue des Jardins
Les Conillets Les Perrières Les Lilas

**Tarifs : à partir de 10 € le m² (primo-accédants)
à partir de 25 € le m² (plein-tarif)**

Renseignements en mairie
02.85.29.33.00 ou contact@vallonsdelerdre.fr

vallons-de-l'Erdre

CONTACT

PLUSIEURS MOYENS POUR CONTACTER LA MAIRIE

► **Vous souhaitez contacter la mairie de Vallons-de-l'Erdre ? Plusieurs possibilités s'offrent à vous.**

• **Le standard téléphonique**

La mairie est joignable par téléphone au **02.85.29.33.00** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

• **L'adresse mail**

Il est également possible de joindre la mairie par mail en écrivant à l'adresse suivante : contact@vallonsdelerdre.fr.

• **La messagerie Facebook**

Vous pouvez envoyer un message privé (messenger) via la page Facebook de la commune **@CommunedeVallonsdelErdre**. Pour ce faire, vous devez vous rendre sur la page et cliquer sur "Envoyer un message" en haut à droite.



• **Le formulaire de contact**

Il est aussi possible de contacter la mairie en complétant le formulaire de contact sur le site internet de la commune **www.vallonsdelerdre.fr**. Il vous suffit de cliquer sur le bouton "Formulaire de contact" situé en bas de chaque page.

⚠ Si vous êtes sur la page d'une association ou d'une entreprise, le formulaire de contact ne permet pas de contacter l'organisme en question. Il vous faut cliquer sur le bouton COURRIEL sur la page contact.

MAIRIE DE VALLONS-DE-L'ERDRE

18 avenue Charles-Henri de Cossé Brissac
Saint-Mars-la-Jaille
44540 Vallons-de-l'Erdre
Tél. : 02 85 29 33 00

✉ FORMULAIRE DE CONTACT

🕒 HORAIRES D'OUVERTURE



SPECTACLES

LA SAISON
CULTURELLE
DÉMARRE

► La culture fait également sa rentrée en septembre avec les 2 premiers spectacles de la saison.



Comme un vent de fraîcheur en mer d'eaux chaudes, le trio, formé à Nantes en 2019, réinvente une soul music chaloupée et gourmande. Les influences sont bien sûr américaines ; on pense à la musique californienne des seventies, une soul groovy mâtinée de folk, de reggae et de surf music. Des mélodies qui accrochent, légères, parfois douces et amères. LAGON est né et vos oreilles veulent déjà s'y baigner.

📍 Bonnacœuvre € gratuit



Suite à un licenciement, Jane, Juju, Mag et Béné se lancent un défi : créer leur start-up "Allez les filles !". Ces 4 nouvelles entrepreneuses dynamiques viennent présenter leur nouveau concept : une chanson pour chaque occasion. Leur objectif ? Accompagner les temps forts de votre vie pour en faire des moments inoubliables.

Un répertoire de chansons tendres ou énergiques, drôles et décapées, allant de Bobby MC FERRIN à Nino FERRER en passant par Richard GOTAINER ou les Beatles. Place au chant, au rire et à l'émotion !

📍 Saint-Sulpice-des-Landes € 8 €

► Billetterie : accueil des mairies déléguées | 02.85.29.33.00 | contact@vallonsdelerdre.fr | www.billetweb.fr/pro/vallonsdelerdre

SPECTACLE

UN CONCERT FLOTTANT
ET ENCHANTANT

► Les plans d'eau de Saint-Mars-la-Jaille et de Vritz accueilleront la compagnie le PianO du Lac pour le spectacle "Musiques flottantes".

Un piano, un lac, une plage... L'image peut paraître surréaliste mais l'embarcation du PianO du Lac, un demi-queue, flotte bel et bien ! Le pianiste Cédric GRANELLE, la chanteuse et violoniste Delphine COUTANT et le violoncelliste Daniel TRUTET embarquent le public sur l'eau pour naviguer entre compositions originales et improvisations. De lac en lac, d'étang en rivière, de port en rivages, laissez-vous enchanter par ce trio poétique et onirique !

Il y aura 2 représentations du spectacle, l'une au plan d'eau de Saint-Mars-la-Jaille, jeudi 4 septembre à 19h et la seconde au plan d'eau de Vritz, vendredi 5 septembre à 19h.



► Billetterie volontaire (prix conseillé : 10 €)
Plus d'informations sur www.pianodulac.fr

La commune n'est pas à l'origine de ce projet.



ENQUÊTE POUR L'OUVERTURE D'UNE MAM
(MAISON ASSISTANTE MATERNELLE)

Nous voudrions créer une MAM (regroupement d'assistantes maternelles travaillant sur un même site) sur la commune de Freigné, afin de proposer aux parents un mode de garde différent de ce qui se trouve par chez nous.

Nous avons besoin de savoir si vous seriez intéressé par ce projet, pouvez-vous prendre le temps de répondre à ces quelques questions (ce formulaire n'est en aucun cas une fiche d'inscription et n'a pas de caractère officiel).

1. Seriez-vous intéressé pour faire garder vos enfants au sein d'une MAM ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?.....

Si oui, auriez-vous des besoins de garde sur des horaires atypiques ?

Ouverture dès 6h À partir de 7h Fermeture à 20h

2. Que voudriez-vous comme accueil ? Temps plein Temps partiel

Merci de déposer vos réponses dans les mairies déléguées de vos communes ou par mail à roux.aurelien@sfr.fr (Céline ROUX : 06.77.26.82.55).

Réponse souhaitée pour fin septembre.

Merci de votre participation

Stéphanie, Florence et Céline

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS : FAITES-VOUS CONNAÎTRE !

► Vous faites partie d'une association sportive et/ou culturelle sur l'une des 20 communes du Pays d'Ancenis ?

Vous souhaitez figurer sur l'annuaire en ligne de la COMPA ?

Pour cela il vous suffit de remplir le formulaire en ligne en renseignant les coordonnées, activités et manifestations liées à votre association.

Vous organisez un évènement ? Vous pouvez soumettre votre évènement en ligne. Il pourra ainsi figurer dans l'agenda des sorties du territoire.

Rendez-vous sur le site de la COMPA, rubrique sorties et loisirs / espace associations, à l'adresse suivante :

<https://www.pays-ancenis.com/sorties-et-loisirs/espace-associations/associations-faites-vous-connaître>

► Contact : COMPA au 02.40.96.31.89 | Site internet : www.pays-ancenis.fr

ERDRE LOIRE INITIATIVES

ELI TESTE LA LOCATION DE VÉLOS

► ELI lance une expérimentation pour la location de vélos à assistance électrique qui vient élargir l'offre du Réseau Mobilité.

Les conditions d'accès à cette location sont les mêmes que celles du Réseau Mobilité (mobilité pour emploi/stage-formation ; résidant du/venant travailler sur le Pays d'Ancenis ; limité à 3 mois consécutifs maximum).

Le coût de location est fixé à 1,50 € / jour et la caution du matériel est de 50 €. La responsabilité civile est exigée.

Ce service permet de répondre à :

- des usagers qui n'ont pas de permis (AM 2 roues),
- des trajets de courte distance (5-10 km).

Un atelier de remise en selle peut être organisé en coopération avec l'équipe des éducateurs sportifs de la Délégation Départementale d'Ancenis.

Le Réseau Mobilité évolue

Location de vélo à assistance électrique



Erdre et Loire Initiatives complète son offre de location solidaire :



- Tarif : 1,50€/ jour
- Caution : 50€
- Attestation individuelle de Responsabilité Civile exigée

Renseignements : 02 40 83 15 01




BIBLIO'FIL

LES BIBLIOTHÈQUES DE VALLONS-DE-L'ERDRE ROUVRENT LEURS PORTES

► À partir du 15 septembre, vous pourrez de nouveau vous rendre dans chacune des bibliothèques de Vallons-de-l'Erdre.

Le port du masque est obligatoire ainsi que le nettoyage des mains au gel hydroalcoolique. La durée sur place est de 15 minutes maximum.

Elles seront ouvertes aux horaires habituels.

Rappel des horaires d'ouverture

Bonnœuvre : mercredi de 16h à 17h30, vendredi de 17h à 18h30

Freigné : mardi de 16h45 à 18h15, mercredi de 16h30 à 17h30, dimanche de 10h30 à 12h

Maumusson : mercredi de 16h30 à 18h30, dimanche de 10h30 à 12h

Saint-Mars-la-Jaille : mardi de 10h à 11h30, mercredi de 10h à 11h30 et de 15h à 18h, vendredi de 17h30 à 19h, samedi de 10h à 11h30, dimanche de 10h à 11h30

Saint-Sulpice-des-Landes : mercredi de 10h30 à 12h et de 18h à 19h

► Pour plus d'informations, consulter le site du réseau Biblio'fil : bibliofil.pays-ancenis.com ou appeler le 02.40.97.37.26

crédit : COMPA / Nathalie GAUTIER



LES DERNIÈRES MESURES EN VIGUEUR

ÉVÉNEMENTS

DÉCLAREZ VOS ÉVÉNEMENTS EN PRÉFECTURE

► **Toute manifestation de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public doit être déclarée en préfecture.**

Cette mesure concerne les manifestations se déroulant sur un terrain public ou privé dès lors qu'elles accueillent des personnes en dehors d'un cadre familial ou amical et que les identités de ces personnes ne peuvent être connues. Tout rassemblement jugé risqué pourra être interdit.

Les formulaires de déclaration de manifestation sont téléchargeables sur le site de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr).

MASQUES

MASQUE OBLIGATOIRE SUR LES MARCHÉS, BROCANTES ET VIDE-GRENIERS

► **Le port du masque est obligatoire même en lieux ouverts.**

Certains lieux présentent un risque plus important de contamination du fait de la proximité qu'ils imposent entre les personnes.

C'est pourquoi, des arrêtés préfectoraux et municipaux, entrés en vigueur le 14 août, imposent le port du masque dans tous les marchés, brocantes et vide-greniers se déroulant sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public.

Par ailleurs, le préfet rappelle que même dans les endroits moins fréquentés et non concernés par cette obligation, il est également recommandé de porter un masque.

SALLES MUNICIPALES

LES CAPACITÉS D'ACCUEIL REVUES À LA BAISSÉ (ARRÊTÉ NP2020-268)

► **Le 13 août dernier, afin de lutter contre la propagation du COVID-19, le Maire a pris un arrêté qui réduit les effectifs maximum autorisés dans les salles communales.**

Les jauges autorisées en configuration assise ont été définies comme suit :

Communes déléguées	Salles communales	Capacité maximale d'accueil assise
Bonnœuvre	Salle polyvalente	100
Freigné	Maison Communale des Loisirs (MCL)	100
	Restauration scolaire	indisponible à la location
	Maison de l'enfance	indisponible à la location
Maumusson	Salle du Lavoir	20
	Salle Saint-Joseph	45
	Salle des Hêtres	140
Saint-Mars-la-Jaille	Salle LECOQ	60
	Espace Paul GUIMARD	180 salle entière 45 par 1/4 de salle
Saint-Sulpice-des-Landes	Salle polyvalente	55
	Salle Saint-Clément et annexe	indisponible à la location indisponible à la location
Vritz	Salle Marie BRÉMONT	15
	Espace des Ardoisières	120
	Salle de l'Escale	20

L'arrêté stipule également que les personnes accueillies doivent avoir une place assise. Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte des salles sauf pour la pratique d'activités artistiques et lorsqu'une distance minimale d'un mètre ou d'un siège est laissé entre chaque personne ou chaque groupe de moins de 10 personnes.

Les organisateurs d'événements doivent veiller au respect des mesures sanitaires en vigueur et mettre à disposition des utilisateurs de la salle du gel hydro-alcoolique en plus de l'usage du savon et d'essuie-mains à usage unique.

L'accès aux espaces permettant des regroupements de personnes en position debout (espaces bars des salles) est interdit. Ces regroupement sont possibles en extérieurs dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'accès aux loges est fermé pour les artistes sauf si leur nombre est inférieur ou égal à 5.

Les bals et les soirées dansantes, les concours de belote, les lotos et toutes les manifestations autour des jeux sont interdites.

Des arrêtés ont été pris concernant les mesures mises en place dans les salles et les terrains utilisés par les associations.

► Ils sont consultables sur le site internet de la commune, onglet COVID-19.

C'EST LA RENTRÉE POUR LES ASSOCIATIONS

CANTINE

APPEL AUX BÉNÉVOLES

► **L'OGEC de l'école Sainte Thérèse-Saint Fernand (Saint-Mars-la-Jaille) recherche des bénévoles pour aider à la cantine.**

L'association recherche des bénévoles disponibles certains jours de la semaine entre 12h et 14h pour venir aider à la cantine auprès des enfants.

Les effectifs à la cantine ne cessent de croître et l'association doit s'y adapter avec les moyens matériels et humains que sont les leurs afin d'offrir aux enfants et aux personnels les meilleures conditions pour ce temps de restauration.

► Contact : infogecstmars@gmail.com

YOGA

UNE NOUVELLE ASSOCIATION DE YOGA

► **L'association Newfeel Yoga, nouvellement créée, propose des cours de yoga sur Saint-Sulpice-des-Landes.**

ZUMBA

L'ASSOCIATION FITNESS/ZUMBA VOUS ATTEND

► **Après la longue période du confinement (Covid19) et la période estival, l'association Fitness/Zumba reprend son activité.**

Les cours reprendront le 15 septembre à partir de 17h30 à la salle de la Charlotte à Saint-Mars-la-Jaille.

Les inscriptions se feront à l'issue de l'assemblée générale le mardi 8 septembre à 20h, à la salle LECOQ, à Saint-Mars-la-Jaille. Pour tout dossier complet remis ce jour-là, une réduction de 10 € sera accordée pour une inscription à l'année, et 5 € pour une inscription sur 2 périodes.

Pièces nécessaires du dossier :

- feuille d'inscription,
- certificat médical ou questionnaire de santé (si certificat médical valide),
- paiement total (possibilité de payer en plusieurs chèques).

► Contact : sms.fitness.zumba@gmail.com



Venez expérimenter
les bienfaits
du Yoga !



• À Saint - Sulpice-des-Landes
cours tous niveaux :
• Lundi : 9h30-10h45 et 18h30-19h45
• Jeudi : 9h30-10h45 et 18h30-19h45
• 2 cours découverte seront
organisés en Septembre

Contact

Christelle André
Tél : 02 40 57 14 05 / 06 12 17 37 64
@ : christelle.newfeel@gmail.com
f : Newfeel Yoga

DANSE

NOUVEAUTÉ À ARTEM DANSE

► **ARTEM Danse vous attend le mardi 8 septembre, 20h30, salle Saint-Joseph à Maumusson pour son assemblée générale.**

Nouveauté cette année, l'association ouvre un cours de motricité pour les enfants nés en 2016 au tarif de 70 € l'année.

Les inscriptions auront lieu lors de l'assemblée générale. Le tarif est de 98 € pour tous les danseurs nés avant 2016.

DANSE

C'EST LA REPRISE POUR SAINT-MARS DANSE

► **L'association Saint-Mars Danse reprend ses cours de danse en septembre.**

Les cours commenceront le lundi 14 et le mardi 15 septembre à la salle LECOQ.

Horaires des cours

Lundi

- 18h - 19h : danse en ligne débutant
- 19h15 - 20h15 : danse en ligne perfectionnement
- 20h30 - 21h30 : danse en couple

Mardi

- 18h - 19h : danse en couple
- 19h15 - 20h15 : danse en ligne perfectionnement
- 20h30 - 21h30 : danse en ligne confirmé

► Contact : Marie-Pierre LHERIAU au 06.98.24.03.65



DANSE

VAL'ON DANSE FAIT SA RENTRÉE

► **Après une longue période de confinement et une pause estivale, l'association Val'On Danse va reprendre son activité de danse de salon à la salle MCL de Freigné à partir du 14 septembre.**

Les cours auront lieu chaque lundi soir (hors vacances scolaires) :

- de 20h à 21h (cours débutants),
- de 21h à 22h (cours intermédiaires et avancés),
- ou de 20h30 à 21h30 s'il n'y a pas de cours débutants.

Les danseurs seront encadrés par un nouvel intervenant : Michel GOULVENT.

2 portes ouvertes auront lieu les lundis 14 et 21 septembre à partir de 20h30.

Si vous avez envie d'apprendre ou de vous perfectionner, n'hésitez pas à rejoindre l'association.

► Contact : val.on.danse@gmail.com ou Cathy GUILLAUDEUX au 06.48.27.13.77

DANSE

REJOIGNEZ TENDANSE&CIE

► **Vous avez envie de danser ? TendanSe&cie vous attend.**

Grâce à Lara L'HERMITTE, professeure de danse diplômée d'État et chorégraphe, les élèves apprennent la danse... sa rigueur, sa beauté et l'épanouissement que cela apporte de pratiquer cette belle activité !

L'année se clôturera par le gala, un magnifique spectacle qui aura lieu le 12 juin 2021.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant les inscriptions sur la page TendanSe&Cie sur le site internet de la commune de Vallons-de-l'Erdre.

Les inscriptions sont possibles à partir de 4 ans (enfant né en 2016) jusqu'à adulte.

N'hésitez pas à venir pour essayer !

► Contact : tendanse.cie@gmail.com
Bulletin d'inscription à télécharger sur www.vallonsdelerdre.fr/tendanse-cie/





PILATES

ESSAYEZ LE PILATES

► **L'association Familles Rurales de Freigné propose une activité physique : le Pilates (exercices permettant le renforcement des muscles profonds, l'étirement et les bonnes postures).**

Les cours, assurés par une éducatrice sportive certifiée, auront lieu le lundi ou le mercredi soir (jour non défini) à la salle MCL de Freigné sur 2 créneaux horaires :

- 18h15 à 19h15,
- 19h30 à 20h30.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Venez découvrir cette activité grâce à une séance d'essai dès la reprise des cours (semaine du 14 septembre). Munissez-vous d'un tapis et d'une tenue confortable.

- Pour tous renseignements et pour réserver votre séance d'essai contactez Sylviane TALBORDET au 07.81.04.00.64 ou par mail à sylpat.tal@gmail.com
- Tarif : 70 € pour un trimestre (6 € le cours)
Pour les personnes non adhérentes à l'association, la carte familles rurales est au prix de 30€.

GYM

TESTEZ LES COURS DE GYM

► **Familles Rurales de Vritz propose des cours de gym. L'association vous invite à découvrir cette activité.**

2 cours sont possibles.

- Cours modéré à 19h, ouvert aux hommes et femmes, durée 1h : souplesse, étirements, mémoire, équilibre (prévention des chutes), tonification musculaire, enchaînements dansés, Pilates, activités cardio respiratoire, relaxation, Fit Ball...
- Cours tonique à 20h30, ouvert aux hommes et femmes, durée 1h : activité LIA, body combat, Fit Ball, renforcement musculaire, zumba, Pilates, stretching...

Munissez-vous d'une tenue de sport confortable et de chaussures destinées à un sport en salle, d'une bouteille d'eau et d'une serviette.

L'activité se déroule à l'espace des Ardoisières à Vritz **tous les jeudis**.

Cours découverte le jeudi 17 et le jeudi 24 septembre 2020

- Renseignements au 02.41.92.02.68 ou au 06.18.92.55.69
- Cotisation 95 €, carte familles rurales comprises ou à l'unité 5 € l'heure

COURS DE FRANÇAIS

APPRENDRE LE FRANÇAIS



► **Les cours de Français Langue Étrangère (FLE) de l'antenne de la Croix-Rouge Vallons-de-L'Erdre vont reprendre si les conditions sanitaires le permettent.**

Ils sont destinés aux adultes (hommes, femmes) qui maîtrisent mal le français.

Les cours sont gratuits et les enseignants sont des bénévoles.

Ce sont des moments d'accueil et d'échange. Chacun y respecte les autres.

Les cours sont prévus le lundi et le samedi matin de 10h à 11h30 à l'espace des Quatre Saisons (ancienne maison de retraite).

Inscriptions et renseignements le samedi 12 septembre de 10h30 à 12h.

"La langue est un outil de sociabilité, un lien social, un outil de défense de ses droits"

- Contact : Danièle JUSTEAU au 02.40.97.02.92 ou Liliane GLEMIN au 06.30.57.09.98

ÉQUITATION

LES ACTIVITÉS ÉQUESTRES REPRENENT

► **Le centre équestre de Freigné, situé à la sortie de Saint-Mars-la-Jaille reprend les cours le mardi 1^{er} septembre.**

Le centre équestre propose des cours "baby" au cours adulte. Il est possible de faire un cours d'essai.

Le club organise toute l'année également des balades à la demande ou des baptêmes poney.

En raison de la crise sanitaire, il n'est pas possible d'organiser de porte-ouverte.

- Renseignements : 06.42.79.84.71 ou nicolas.reynier21@orange.fr

CINÉMA

DU NOUVEAU AU CINÉMA JEANNE D'ARC

► Pendant cette période de privations, l'équipe du cinéma s'est mobilisée pour la transformation de la salle.

Ce nouvel aménagement est destiné à améliorer votre confort : hall d'accueil, gradins, fauteuils, son.

Pour découvrir ce nouvel espace, rendez-vous la 2^e quinzaine de septembre !

MULTISPORTS

POUR PRATIQUER DIFFÉRENTS SPORTS

► L'association Multisports Adulte de Saint-Mars-la-Jaille reprend les cours le lundi 7 septembre à 20h30.

Les cours ont lieu dans la salle Charles-Henri de COSSÉ BRISSAC à Saint-Mars-la-Jaille.

Il est possible de faire un cours d'essai avant de s'inscrire.

La cotisation annuelle est de 60 €.

► Contact : ass.multisportstmars@laposte.net
ou 07.61.38.53.03



PASSION

UNE NOUVELLE SECTION AU SYNDICAT D'INITIATIVE

► La nouvelle section du syndicat d'initiative, Les Rouleurs Passionnés, (41 membres collectionneurs de véhicules de plus de 25 ans d'âge) a effectué sa 1^{re} sortie le dimanche 28 juin 2020.

18 véhicules étaient au départ d'une balade dans le vignoble nantais. Ils ont fait halte à Vallet au cours de la matinée, point de rencontre des véhicules de collection à l'occasion de la journée nationale des voitures anciennes.

La promenade les a menés sur les rives de la Sèvre Nantaise pour le pique-nique du midi, l'après-midi ils ont continué leur route jusqu'à Clisson pour la visite du site du Hellfest.

Après une journée bien remplie de 110 kms, les vieilles dames sont rentrées dans leur garage en attendant une prochaine sortie.



CRISE SANITAIRE

LES MANIFESTATIONS ANNULÉES

FORUM DES ASSOCIATIONS

LE FORUM DES ASSOCIATIONS ANNULÉ

► **La commune a pris la décision d'annuler le Forum des Associations.**

En raison de la crise sanitaire et de la difficulté que représente la mise en place des mesures "barrières", le conseil municipal a décidé d'annuler le Forum des Associations qui devait avoir lieu le 5 septembre.

Nous vous donnons rendez-vous en 2021 !

COURSE À PIED

LE FOREST'TRAIL ANNULÉ

► **L'Association des Coureurs de la Région de l'Erdre, qui a repris ses entraînements et sorties du dimanche dès la fin du confinement en respectant un protocole interne, a décidé de ne pas maintenir l'édition 2020 du Forest'Trail.**

En effet, après s'être réunis début juillet, les membres du bureau à l'unanimité ont décidé qu'il n'y aurait pas de Forest'Trail cette année.

Les parcours sont prêts mais par respect pour les coureurs et bénévoles, l'association a préféré ne pas prendre de risque et préserver la santé de tous.

L'organisation serait trop complexe pour que tout le monde puisse profiter de cet événement sportif qui se veut aussi être une manifestation locale festive.

L'ACRE va se concentrer sur la poursuite des entraînements et la diversité des sorties pour permettre à tous les adhérents de rejoindre le groupe en toute sécurité.

► Vous voulez en savoir plus et pourquoi pas rejoindre le groupe ? Vous pouvez contacter l'ACRE par mail à sectionacre@gmail.com ou par téléphone au 02.40.04.35.94



Sortie du dimanche 19 juillet au lac de Vioreau



BOURSE

LE MARCHÉ DES P'TITS LOUPS ANNULÉ

► **L'association La Boîte à Malice a décidé d'annuler la bourse aux vêtements, jeux et jouets, matériel de puériculture.**

Face à la situation sanitaire actuelle et aux contraintes d'organisation, après bien des hésitations, des remises en questions et des concertations, les membres de la Boîte à Malice annulent pour la 3^e fois consécutive la bourse prévue les 4 et 5 octobre 2020.

Par ailleurs, l'équipe des malicieuses ne compte plus que 11 membres. L'association cherche un nouveau souffle et surtout des bénévoles impliqué(e)s et investi(e)s prêt(e)s à compléter l'équipe. La survie de l'association est clairement posée.

► Contact : boite.a.malice.sm@gmail.com

SENIORS

DES ANIMATIONS POUR SENIORS ANNULÉES

► **Le Cercle de l'Âge d'Or de Saint-Mars-la-Jaille a décidé d'annuler son concours de belote prévu le 26 septembre.**

► **Le club de la Vallée de l'Erdre de Bonnoeuvre a décidé d'annuler son repas annuel qui devait avoir lieu le 21 octobre prochain.**

AGENDA

JEUDI 3 ET VENDREDI 4 SEPTEMBRE

Spectacle "Musiques flottantes"

organisé par la compagnie le PianO du Lac avec l'accord de la commune de Vallons-de-l'Erdre
Plus d'infos p.8

Jeudi : 19h, plan d'eau de Saint-Mars-la-Jaille
Vendredi : 19h, plan d'eau de Vritz

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE

Randonnée pédestre "La Bonnoeuvrienne"

organisée par le Comité des Fêtes de Bonnoeuvre

Concert du groupe Lagon

Plus d'infos p.7

12h30, les terrasses du Prieuré, Bonnoeuvre



MARDI 8 SEPTEMBRE

Assemblée générale

organisée par Fitness/Zumba Vallonnais

Plus d'infos p.11

20h, salle LECOQ, Saint-Mars-la-Jaille

Contact :
sms.fitness.zumba@gmail.com

Assemblée générale

organisée par ARTEM Danse

Plus d'infos p.12

20h30, salle Saint Joseph, Maumusson

VENDREDI 11 ET SAMEDI 12 SEPTEMBRE

Cinéma plein air

organisé par À l'écoute de Freigné

Films projetés : La Belle Verte (vendredi) et L'École Buissonnière (samedi)

18h ouverture du site,
21h projection des films,
Château de BOURMONT, Freigné

Renseignements :
ecoute.freigne@orange.fr ou
06.87.36.94.72 (SMS)

SAMEDI 12 SEPTEMBRE

Concours de la chanson française

organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Mars-la-Jaille

Tarifs : 6 € adulte, 3 € moins de 12 ans et gratuit pour les moins de 3 ans

Bar et restauration sur place avec le food truck "Mmm Burger"
Le port d'un masque est obligatoire dans la salle et lieu clos. Des mesures sanitaires seront prises du fait du Covid-19.

Ouverture des portes à 14h30 l'après-midi et 19h30 le soir, espace Paul GUIMARD, Saint-Mars-la-Jaille

Renseignements au
02.40.56.96.31 ou au
06.76.77.60.10

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

Vide-grenier

organisé par le Comité des Fêtes de Freigné

Parking de la salle de sports, Freigné

MARDI 15 SEPTEMBRE

Reprise de l'activité marche

organisée par Familles Rurales de Vritz

Marche ouverte à tous
Circuit de 8 km environ sur Vritz et ses alentours

14h, place de l'église, Vritz

Renseignements : 02.41.92.73.07

JEUDI 17 SEPTEMBRE

Atelier "Ti'sons"

organisé par la bibliothèque de Freigné

Atelier sonore et musical pour les moins de 3 ans animé par Isabelle HOURDEAU

Adultes et enfants passent un moment musical sous le signe de la détente et du bien-être.

9h45 ou 11h, bibliothèque de Freigné

Réservation obligatoire au
02.40.97.37.26 à partir du 1^{er} septembre

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

Journées européennes du patrimoine

organisées par le château de BOURMONT

Visites guidées par la famille BOURMONT

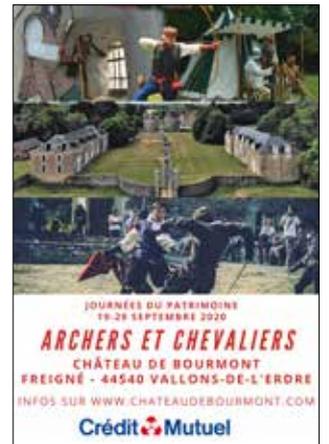
Démonstrations d'archerie et reconstitution médiévale par la Compagnie des Archers Ligériens

Combats à l'épée et tableau scénarisé par le Conservatoire National d'Escrime Ancienne

Tarif unique : 5 € à partir de 15 ans

Samedi de 14h à 18h, dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h, Château de Bourmont, Freigné

Renseignements :
www.chateaudebourmont.com



VENDREDI 25 SEPTEMBRE

Spectacle "Allez les filles" (1^{re} partie : Poly-Gammes)

Plus d'infos p.7

20h30, salle Saint-Clément, Saint-Sulpice-des-Landes



MARDI 6 OCTOBRE

Après-midi jeux

organisé par l'ADMR

L'ADMR invite les personnes de plus de 60 ans à venir partager un moment de convivialité.

En plus des jeux déjà sur place, n'hésitez pas à apporter le vôtre pour le faire découvrir.

Prévoir 2 € pour le goûter

15h-17h, salle LECOQ, Saint-Mars-la-Jaille

Inscriptions auprès d'Isabelle LEPICIER au 02.40.97.52.71

J E U



Je me balade dans Vallons-de-l'Erdre, saurez-vous trouver où je me suis caché ce mois-ci ?

Donnez votre réponse en message privé sur la page Facebook de la commune @CommunedevallonsdelErdre
Valentin

RÉPONSE DU MOIS DERNIER :



Le terrain de swin golf de Saint-Sulpice-des-Landes